

Mgr l'évêque de Sarepte, suffragant du diocèse de Lyon, a donné la confirmation à plus de 500 personnes environ de la paroisse de Saint-Cyr dans l'église de Saint-Romain-au Mont-d'Or, le 13 avril 1777 et a pareillement confirmé les habitants des environs.

Le 17 avril 1777, M. le Contrôleur des vingtièmes a pris l'auspice chez le S^r curé de S^t Cire, pour travailler à la confection d'un nouveau rolle des vingtièmes.

Le 15 avril 1777 on a donné au dernier enchérisseur les préparations ordonnées pour les grands chemins, de sorte qu'à dater de ladite année les grands chemins seront faits aux dépens des paroisses. Août très chaud et sans pluye. Petite récolte, vin bon et très cher, se vend 20 livres l'âné.

1778

Les habitants ont gagné leur procès au sujet des tailles contre les bourgeois à la cour des aides à Paris (4). Il est

nement. Condamnés par la Chambre souveraine à laquelle le roi avait soumis ces difficultés, les chanoines récusèrent sept juges sur dix qui composaient cette Chambre, notamment l'évêque de Mâcon qui la présidait, et en appelèrent comme d'abus au Parlement. Celui-ci rejette cet appel (5 septembre 1774). Malgré une première saisie du temporel de l'église de Lyon (janvier 1776), les chanoines persistent. Nouvelles saisies plus ruineuses (avril 76). L'intervention de l'archevêque d'Embrun apaise le conflit, mais neuf chanoines sur vingt demeurent dans leur obstination. Enfin de nouveaux statuts sont arrêtés et homologués au Parlement (juin 1781).

(4) Les bourgeois de Lyon fixés pendant l'été, dans les paroisses du Lyonnais, avaient toujours réclamé la franchise de toutes tailles et capitations. Mais les habitants ne voulaient pas être seuls à supporter la totalité de l'impôt et réclamaient sans cesse contre ce privilège. Leur